

# Le maire PS de Lognes fait appel aux religieux pour prévenir la délinquance

Dans le numéro 88 du 18 mai 2009 de Riposte Laïque, nous vous révélions l'existence d'une salle de prières non répertoriée dans la ville de Lognes (77). Plusieurs questions se posaient, les réponses nous sont parvenues via un article du Parisien (édition de Seine et Marne du 3 juin 2009).

Interrogé par le Parisien, M. Michel RICART, PS, maire de Lognes, président du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de Marne la Vallée reconnaît « on avait un problème à résoudre avec quelques éléments de l'AFML qui faisait la prière à l'extérieur ». Une fois de plus la manœuvre de passage en force a bien marché.

La mairie a fait construire, aux frais des contribuables, un bâtiment de 90 000 € sur un terrain municipal et le loue pour la modique somme de 250€/mois à une l'AFML, association fraternelle multiculturelle de Lognes. Le prix demandé par la mairie est largement avantageux par rapport au marché locatif commercial, pour un local de 71 m<sup>2</sup> à Roissy en Brie, ville voisine, le cout est d'environ 1355 €...